

France-Rwanda

L'ombre de la guerre au Rwanda plane sur un conflit entre la BNP et la société de sécurité Ronange

Africa Intelligence, 11 janvier 2021

Ronange assurait la sécurité autour du siège de la banque française en banlieue parisienne. Le dirigeant de la société, Marc Le Lœuff, conteste l'éviction de l'entreprise devant le tribunal de commerce de Paris. Les activités au Rwanda de son ancien patron, Paul Barril, dans les années 1990, pourraient expliquer la décision de BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas vient d'être assigné au tribunal de commerce de Paris par la société de sécurité Ronange. La banque avait confié à cette entreprise en 2015 la sécurisation des alentours de ses bureaux de Pantin (Seine-Saint-Denis), avant de l'évincer au 1er janvier 2021. Après plusieurs tentatives de médiations, le fondateur de Ronange, Marc Le Lœuff, a entamé un recours devant le tribunal de commerce de Paris mi-décembre pour contester la rupture et faire valoir la mise en dépendance de sa société par une série de contrats précaires.

L'entreprise avait décroché ce contrat auprès de la filiale du groupe BNP Paribas Securities Services (BP2S) à la suite d'une série d'agressions visant les collaboratrices du groupe sur le chemin entre les bureaux et les stations de RER et de tramway (le géant des déchets Veolia a mis en place un arrangement similaire à son siège d'Aubervilliers).

Spécialiste de la protection rapprochée

Compte tenu de la sensibilité de la mission, qui nécessite d'intervenir sur la voie publique, la direction de BP2S s'était tournée vers Ronange, dont le

cœur de métier est la protection rapprochée de personnalités (le groupe a notamment assuré pendant de longues années celle du magnat éthio-saoudien Mohammed Hussein al-Amoudi - IOL n° 698 et *Africa Intelligence* du 10/01/14).

Le dispositif mis en place par la société à partir de 2015 a permis de mettre fin aux agressions en nouant des liens avec les policiers de la BAC locale et le voisinage pour éviter les incidents dans cette zone sensible. La prestation semblait appréciée par Patrick Colle, directeur général de BP2S, qui s'est mobilisé à plusieurs reprises pour la maintenir auprès de BNP Paribas et du service achats de la banque, chargée de la gestion du contrat à partir de février 2019.

Risque d'image

Mais après un appel d'offres express, le groupe BNP Paribas a transféré en octobre 2020 le contrat à la société de sécurité Aeneas Sécurité, invoquant une nécessité de réduction des coûts. De façon plus informelle, Marc Le Lœuff s'est vu signifier que la décision avait en réalité été imposée par la direction du siège à sa filiale qui s'inquiétait de son long compagnonnage avec l'ex-commandant du GIGN reconverti dans la sécurité privée Paul Barril. Fils du commissaire divisionnaire Pierre Le Lœuff, qui a dirigé la brigade mondaine dans les années 1980, Marc Le Lœuff a travaillé entre 1993 et 2003 pour Groupe Barril et S.E.C.R.E.T.S, les deux sociétés de Barril, avant de monter sa propre structure.

Or en juin 2017, BNP Paribas a précisément été

ciblé par une plainte pour complicité de génocide au Rwanda déposée par l'association Sherpa et d'autres associations, qui accusent la banque d'avoir autorisé un virement de 1,3 million de dollars en juin 1994 de la Banque nationale du Rwanda, une opération destinée à financer l'achat d'armes. Au même moment, Paul Barril était alors engagé auprès du régime rwandais, qu'il équipait en matériel militaire et auquel il

fournissait des instructeurs.

Si Marc Le Lœuff n'a jamais participé de près ou de loin à l'opération rwandaise, ces liens auraient convaincu la banque de couper les ponts avec son prestataire par crainte d'augmenter son exposition.

Enquête réalisée par la rédaction de La Lettre A (groupe Indigo Publications)